

au Conseil du Trésor, en vertu d'un procès-verbal du Conseil en septembre 1913, aux fins de reviser les attributions du gouverneur en conseil, et de faire rapport sur celles qui pourraient être laissées à la discrétion des ministres ou d'un Comité de ministres.

Pour plusieurs raisons, aucun rapport ne fut présenté, et la déclaration de la première guerre mondiale empêcha une plus ample étude de l'entière question. Toutefois, la guerre commença à influencer l'organisation de l'exécutif en 1916, alors que trois sous-comités du Conseil furent établis pour étudier les problèmes de la censure, de la main-d'œuvre et du recrutement, ainsi que de recherches scientifiques et industrielles. Lors de la formation du Gouvernement d'Union à la fin de 1917, il fut décidé, pour coordonner l'effort de guerre en vue d'un résultat maximum, et pour répartir plus également la tâche en ce qui concerne les ministres, de diviser le Cabinet en deux comités, le Comité de guerre et le Comité de la reconstruction et du développement, le premier ministre et le ministre des Finances étant les seuls membres faisant partie des deux comités. Ces comités avaient des attributions très étendues et pouvaient s'adjoindre des secrétaires. On sait qu'un secrétaire fut nommé au Comité de la reconstruction et du développement en janvier 1918, mais aucun écrit portant sur les délibérations de ces comités n'a été conservé sauf lorsque, en raison de la prescription obligeant les comités de faire rapport au Conseil, des recommandations se transformaient en procès-verbaux ou décrets officiels. Une autre innovation a été la nomination, en 1916, de deux membres de la Chambre des communes à titre, respectivement, de secrétaire parlementaire du ministre de la Milice et de la Défense et de sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères. Pendant quelque temps en 1918, il y eut aussi un secrétaire parlementaire au Rétablissement des soldats dans la vie civile.

Ces développements intéressants dans le rouage de l'exécutif au Canada furent sans doute influencés par les événements survenus en ce domaine durant la guerre au Royaume-Uni, où divers moyens de même nature qu'un Comité du Cabinet, avec des experts consultatifs, avaient été mis en œuvre peu de temps après le début de la guerre. Dans bien des cas, les décisions furent consignées puis communiquées aux ministères intéressés. Quelques-uns de ces moyens n'eurent aucun succès, et quand M. Lloyd George succéda à M. Asquith comme premier ministre, l'un de ses premiers gestes fut d'établir un organisme d'un genre entièrement nouveau, un petit Cabinet de guerre, composé de ministres qui, à une seule exception, n'avaient aucune responsabilité ministérielle et pouvaient se réunir presque continuellement pour prendre des décisions rapides, au besoin.

L'organisation d'un Secrétariat au Cabinet de guerre s'avéra une autre innovation britannique dont l'effet fut manifeste et permanent. De fait, ce fut une extension du Secrétariat du Comité de Défense impériale et du Comité de guerre des premières années des hostilités. Avec le nouveau secrétaire du Cabinet, un agenda et des documents furent préparés et distribués, les délibérations consignées et les décisions communiquées pour qu'on y donnât suite. Les Comités furent pourvus de secrétaires et les ministères tenus en liaison constante.

Cette orientation méthodique du Cabinet, si différente de ce qu'avait été pendant bien des années la coutume du Cabinet de se réunir privément, sans formalité ni procès-verbal sauf un rapport personnel du premier ministre au Souverain, se révéla efficace. Avec le retour aux Cabinets normaux des années d'avant-guerre en 1919, le Secrétariat fut maintenu, car il était devenu trop précieux pour le faire disparaître, mais ce ne fut pas sans une certaine opposition de la part de ceux qui avaient été habitués aux pratiques antérieures, et il est maintenant devenu une partie caractéristique du système du Cabinet britannique.

Au Canada, les coutumes d'avant-guerre revinrent, mais sous l'influence manifeste de la pratique au Royaume-Uni, et de l'expérience au Canada, l'idée de réformer l'exécutif central persistait. Un rapport de 1919, présenté par un comité spécial du Sénat, sur le rouage administratif du gouvernement, comité présidé par le sénateur McLennan, souligna la nécessité de réorganiser le Cabinet par les procédés suivants: réduire, tout particulièrement, le nombre des ministres et, afin d'alléger leur fardeau pour leur permettre de consacrer plus de temps à leurs délibérations comme organisme de direction, leur procurer